étranglé par les progrès et les incessants développements du machinisme. »

En me parlant ainsi, M. Vaxin me montrait, d'un geste résigné, les caves où les métiers ont depuis longtemps cessé de battre.

Dans un avenir que nous voulons croire reculé, elles seront peut-être fermées pour toujours comme atelier de famille.

Avant de quitter Saint-Vaast, j'ai voulu entendre quelques commerçants. Tous, boulangers, épiciers, débitants de boissons sont unanimes à déclarer que leur situation serait depuis longtemps intenable sans la création des trains ouvriers pour Denain.

Les tisseurs, mués en noirs travailleurs d'usines métallurgiques, reviennent de suite avec de l'argent en poche et la ménagère n'est plus obligée de demander crédit au fournisseur.

Dans les familles dont le chef est trop vieux pour s'employer à des travaux agricoles ou être occupé aux forges, la misère est navrante, mais supportée vaillamment, sans plaintes, sans bassesses et sans gueuilles...

× × ×

Dans un prochain article, je parlerai de la détresse des tisseurs de Viesly.

E. POLVENT.

Au Conseil des Ministres

LES AFFAIRES DU MAROC. LA QUESTION DU « FOYER »

Paris, 28 mars. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

Tous les membres du cabinet étaient présents, à l'exception de M. Barthou, parti pour Lyon.

En l'absence de M. Barthou, les ministres n'ont pu comme il en avaient l'intention, délibérer sur la question du rachat de l'Ouest.

Le ministre de la guerre a communiqué des dépêches du général d'Amade, dont une indique les progrès de pacification, et dont l'autre, complétant et confirmant les indications antérieures du commandant du corps expéditionnaire au sujet du combat du 13 mars, dément les bruits répandus au sujet d'un prétendu massacre des femmes et des enfants des tribus rebelles.

Le conseil a autorisé le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à répondre, après-demain lundi, à la Chambre, à la question que doit lui poser M. Paul Meunier, député de l'Aube, au sujet du conflit de M. Jules Claretie avec les auteurs du « Foyer ».

Les prisonniers des Maures

L'équipage de la « Baleine » à Tanger. — La rançon des captifs.

Paris, 28 mars. — Le croiseur « Cassard » est arrivé ce matin ayant à bord l'équipage du chalutier « Baleine ». Tous les hommes sont en bonne santé. Ils ont débarqué et seront rapatriés par le premier vapeur qui partira pour la France.

La « Baleine » s'était échouée au cours d'une tempête et elle fut entourée de Marocains, qui obligèrent l'équipage à descendre à terre. Les hommes furent enfermés dans un fondouk. Environ 150 Maures les gardaient.

L'équipage ne subit aucun mauvais traitement. La nourriture qui lui était donnée était suffisante.

Après quelques jours de captivité, le « Cassard » arriva et débarqua ses chaloupes. Une entrevue eut lieu avec les Maures. M. Mercier servait d'interprète.

Les Maures avaient d'abord demandé une forte rançon, mais finalement ils se contentèrent de 50 sacs de farine.

L'embarquement eut lieu à midi.

La « Baleine » est perdue.

Un lieutenant d'Abel Pollet arrêté à Vernon

IL A COMMIS DE NOMBREUX MEFAITS DANS L'EURE ET DANS L'OISE. — DES LETTRES ETABLISSENT QU'IL ETAIT AFFILIE A LA BANDE POLLET.

Evreux, 28 mars. — Les agents de la Sûreté générale, aidés de la police locale, ont arrêté et mis à la disposition du parquet d'Evreux, un dangereux malfaiteur, nommé Eugène Laurent, qui terrorisait toute la région de Beaumais à Evreux et qui aurait été mêlé au crime d'Ons-en-Bray (l'assassinat de Mme Pelletier) ainsi qu'aux méfaits de tous genres accomplis par la bande Pollet dans les environs d'Hazebrouck.

Eugène Laurent était sorti, en août 1906, de la maison centrale de Loos où il venait de purger une condamnation de cinq ans de prison pour vols qualifiés. Il vint s'établir à Monneville, tout près d'Ons-en-Bray. C'est environ un mois après son arrivée que la veuve Pelletier, chez qui la femme Laurent avait été en service, fut assassinée.

Quelques jours après la mort de Mme Pelletier, Laurent quittait Monneville pour aller s'installer à Vernon, où il ouvrit, avec l'aide de sa femme, un commerce d'épicerie-fruiterie.

On le voyait très rarement approvisionner au marché de la ville. Par contre, tous les fermiers des environs voyaient, comme par miracle disparaître leurs poules, leurs œufs, leurs fruits et leurs légumes.

Jamais on n'avait pu prendre Laurent sur le fait et il inspirait d'ailleurs dans toute la contrée, une terreur telle que nul n'osait porter plainte contre lui.

Le service de la Sûreté générale, informé de ces faits, envoya sur les lieux deux agents qui, après un assez long temps de filature et d'observation, arrivèrent à pouvoir faire arrêter Laurent.

Une perquisition eut lieu à son domicile qui amena la découverte d'un nombre considérable d'objets volés, entre autres des bijoux et tout un lot de chaussures. On a trouvé aussi des lettres qui feraient penser que Laurent était en relations avec Abel Pollet et un carnet où se trouvaient des annotations sur les fermes des environs et où le nom de Levasseur est mentionné. Ce Levasseur avait été arrêté puis relâché faute de preuves, après le crime d'Ons-en-Bray.

Hier, l'inspecteur Préyost, de la Sûreté générale, a trouvé au cours d'une perquisition faite chez une revendeuse de Louviers, un revolver provenant du vol suivi d'assassinat de la veuve Pelletier à Ons-en-Bray.

Or, la revendeuse est la belle-mère de Levasseur. Laurent va être confronté avec Levasseur et la revendeuse.

AU COLLEGE DE FRANCE

On inaugure le buste d'Emile Deschanel

La cérémonie de cet après-midi. — Les notabilités présentes. — Les discours.

Paris, 28 mars. — L'inauguration du buste d'Emile Deschanel, ancien sénateur inamovible, professeur au Collège de France, a eu lieu cet après-midi, à trois heures, au Collège de France, avec un grand éclat.

A deux heures, le service d'ordre est assuré, rue des Ecoles et autour du Collège de France, par des agents sous les ordres de M. Fauvel, officier de paix. Le grand vestibule est décoré de drapeaux tricolores et orné de plantes vertes. Un tapis recouvre le sol.

M. et Mme Paul Deschanel, arrivés les premiers, sont reçus par M. Emile Levasseur, administrateur du Collège de France, et par M. Lefranc, qui a succédé dans sa chaire à Emile Deschanel.

MM. Clémenceau, président du Conseil, A. Dubost, Briand, Doumergue, Viviani, Cruppi, Ruau, Millies-Lacroix, Dujardin-Beaumetz arrivent successivement et sont reçus par M. Mollard, directeur du protocole.

Vers deux heures trois quarts, M. Fallières arrive en landau.

Le président, accompagné de Mme et Mlle Fallières, de M. J. Lanes, secrétaire général de la présidence, du commandant Schlumberger, est reçu par M. Mollard. Le cortège se forme aussitôt et pénètre dans la salle d'inauguration.

Dans la tribune, M. Doumergue, ministre de l'instruction publique, prend place, entouré de MM. Levasseur et Lefranc. En face du ministre, le président de la République s'installe, ayant à sa droite le président du Sénat et MM. Clémenceau et Briand et à sa gauche, MM. Brisson, Loubet et Cruppi. Dans un coin, très modestement, M. Deschanel s'assied entre MM. Lanes et Lépine.

M. Doumergue se lève et prend alors la parole, et pendant qu'il retrace la vie et la carrière d'Emile Deschanel, auquel il rend hommage, le buste est découvert.

A M. Doumergue, succède M. Levasseur qui, après avoir adressé des paroles de remerciements à M. Fallières, ainsi qu'au gouvernement pour avoir pris part à cette fête intime, fait également l'éloge de l'ancien professeur.

M. Lefranc prononce ensuite une élégante péroraison.

A l'issue de la cérémonie, un lunch a été offert au Président, ainsi qu'aux invités, et M. Fallières regagna l'Elysée.

Un débat sur la peine de mort

A propos d'une exécution en Amérique. — La question à la Chambre italienne.

Rome, 28 mars. — Le député Poggi a interrogé le ministre des affaires étrangères sur la pendaison, aux Etats-Unis, d'un sujet italien, nommé Paolucci, lequel avait assassiné une fillette, mais était tellement malade de tuberculose que sa mort à bref délai était inévitable. On aurait pu, a dit l'interpellateur, lui éviter la barbarie du dernier supplice.

Le sous-secrétaire d'Etat Pompili a répondu que l'ambassadeur italien à Washington avait employé tous les moyens pour soustraire Paolucci à la potence, mais que la fréquence de crimes sanglants de la part d'émigrants italiens avait excité l'opinion publique, laquelle a réclamé la peine du talion.

L'interpellateur a répondu : « Malheur au peuple qui ne sait pas concilier avec l'exigence de la justice, la raison et l'humanité ! » Le député Marescx s'est écrié : « Ce sont des cannibales ! »

LE KRACH ROCHETTE

Une importante décision. — Le Crédit minier et la banque Franco-Espagnole recouvrent leur autonomie. — Les liquidateurs sont déchargés de leur mission. — La réunion des actionnaires de Lille.

Réouverture définitive des banques

PLUS DE LIQUIDATION. — UNE ORDONNANCE DE M. DITTE. — MM. GRAUX ET LEMARQUIS DÉCHARGÉS DE LEURS FONCTIONS.

Paris, 28 mars. — M. Ditte, président du tribunal civil, statuant en référé, à la demande de Rochette et des administrateurs de deux sociétés qu'il dirigeait, vient de décharger les liquidateurs Graux et Lemarquis de leurs fonctions.

En conséquence, la Banque Franco-Espagnole et le Crédit Minier vont reprendre leur autonomie.

Toutefois, à titre provisoire et pendant un mois, MM. Graux et Lemarquis restent séquestres des fonds de ces deux établissements.

Quant aux autres sociétés, on leur assurera les sommes nécessaires à leur fonctionnement.

On nous communique la note suivante :

M. Graux, administrateur provisoire de la Société Générale du Crédit Minier et industriel, procède en ce moment à l'établissement de la situation active et passive de cette société.

Il est peu probable, en raison du retard existant dans la comptabilité générale que cette situation soit connue avant une huitaine de jours.

L'administrateur judiciaire prépare la réponse à faire aux très nombreuses demandes qui lui sont adressées et qui, presque toutes, tendent à obtenir des renseignements relatifs soit à la livraison de titres, soit à l'exécution d'ordres de Bourse.

Les titres réclamés seront livrés dès que le récolement des titres existant dans les coffres aura pu être terminé. Quant aux ordres d'achat et de vente de titres, il n'en a plus été exécuté depuis le 22 mars, et les ordres non servis à cette date ne seront exécutés que sur de nouveaux ordres écrits des clients.

On lève les scellés

M. Hamard, chef du service de la Sûreté, s'est rendu pour la dernière fois, ce matin, au Crédit Minier, 32 et 34, rue Blanche.

Le magistrat a procédé à la levée des derniers scellés, au nombre desquels se trouvaient ceux placés sur les armoires de fer installées dans les sous-sols, armoires qui renferment une quantité considérable de titres dont M. Graux, liquidateur judiciaire a pris possession.

De son côté, M. Blot, sous-chef du service de la Sûreté, a effectué d'identiques opérations rue Sant-Georges, à la Banque Franco-Espagnole, où M. Lemarquis, le liquidateur judiciaire, a pris possession de tous les titres et effets.

Une lettre de Rochette au juge d'instruction

On sait que M. Berr a refusé à M. Rochette l'autorisation qu'il avait sollicitée d'assister avant-hier soir à l'assemblée générale de ses actionnaires, salle des Agriculteurs. M. Rochette vient de protester par une lettre adressée au juge d'instruction contre le refus opposé à sa requête. Voici la fin de cette lettre :

« Ne vous étonnez pas si je revendique, à l'égal du plus modeste des inculpés, le droit de me défendre sans entraves.

» Trois experts, MM. Yché, Dufour et Blanc, sont en train d'examiner les livres, la comptabilité, toutes les pièces que vous avez saisies.

» Deux administrateurs judiciaires, MM. Lemarquis et Graux, me remplacent par ordre de la justice dans la gestion des sociétés dont j'étais l'administrateur.

» Il faut que je puisse, librement, maintenant que votre œuvre est accomplie, discuter mes actes, les défendre et les justifier.

» M'empêcher de le faire serait aujourd'hui une rigueur inutile, qui donnerait à penser que le but poursuivi est moins de me juger que de m'abattre.

» ROCHETTE. »

Les actionnaires au ministère de la justice

Le docteur Ungauer, actionnaire des Sociétés Rochette, avait écrit au garde des sceaux pour protester contre l'arrestation du banquier et lui annoncer qu'il se rendrait ce matin à la Chancellerie, avec une délégation des actionnaires. Le docteur Ungauer et la délégation se proposaient de demander à M. Briand la mise en liberté provisoire, sous caution, ou même définitive, de M. Rochette.

Vers dix heures, en effet, trois personnes se sont présentées au ministère de la justice : le docteur Ungauer et deux jeunes gens.

En l'absence de M. Briand, qui assistait au conseil des ministres, ils ont été reçus par le directeur du cabinet.

M. Ungauer s'est plaint de « l'incohérence de l'action de la justice » qui a fait procéder à l'arrestation de M. Rochette sans raisons valables et a nommé des liquidateurs judiciaires pour les diverses sociétés dirigées par celui-ci, alors que le tribunal ne l'a pas déclaré en faillite. Il a fait valoir que l'arrestation de M. Rochette et la façon dont il est procédé à la liquidation sont de nature à entraîner la ruine de l'entreprise dans laquelle est engagé l'argent de modestes travailleurs, de petits épargnistes qui ne réclamaient nullement les mesures de rigueur prises envers le financier.

Le directeur du cabinet a répondu qu'il ne lui appartenait pas de discuter le bien ou le mal fondé des mesures en question, pas plus que la légalité de la nomination des liquidateurs. Il s'est borné à déclarer que la garde des sceaux ne pouvait intervenir d'aucune façon pour obtenir la mise en liberté définitive ou provisoire de M. Rochette. Un juge d'instruction est saisi de l'affaire : c'est à lui seul qu'appartient le soin de mener l'instruction ouverte à la suite de plaintes formelles et régulières. Le ministre de la justice n'a aucun ordre à lui intimer, aucun avis à lui donner.

DANS LES BANQUES

LES EMPLOYÉS TRAVAILLENT SOUS LA DIRECTION DES ADMINISTRATEURS

Paris, 28 mars. — Les banques Rochette ont aujourd'hui leur personnel au grand complet, mais le client n'a pas encore l'accès des bureaux. Ce sera pour bientôt, déclare-t-on.

Au Crédit Minier les employés s'occupent, sous la direction de M. Graux, administrateur judiciaire, du dépouillement de la correspondance et de l'expédition des affaires courantes. Toutes les opérations se font sous sa direction étroite et il fixe à chacun sa besogne. Il a prescrit, ce matin, de ne point se servir de papier à en-tête de la banque pour la correspondance ou les autres écritures.

Les « démarcheurs », placiers de titres, sont, paraît-il, partis au grand complet, visiter leur clientèle et lui conseiller de ne point vendre ses valeurs.

M. André, juge d'instruction, commis pour aider M. Berr dans ses opérations d'inventaire, est venu ce matin au Crédit Minier, mais sa visite a été très courte. Il s'est rendu ensuite rue Saint-Georges à la Banque Franco-Espagnole où il n'est resté que très peu de temps.

Les employés de cette banque, ont, ainsi que nous l'avions déjà annoncé, repris leur service sous la direction de M. Lemarquis.

A l'établissement de la rue Saint-Lazare, le Syndicat Minier, les employés sont à leur poste.

Le service d'ordre a été maintenu autour des deux établissements de la rue Blanche et de la rue Saint-Georges. Une dizaine d'agents y montent mélancoliquement la garde, mais les clients et les curieux deviennent de plus en plus rares et les abords des banques sont aujourd'hui presque déserts.

Les Cours des Valeurs Rochette

Voici, de samedi 21 mars à hier, les variations de valeurs lancées par Rochette :

Manchons Hella, samedi, 541 ; lundi, 80 — 200 ; mardi, 20 — 55 ; mercredi, 55 — 75 ; jeudi, 70 — 90 ; vendredi, 95 — 115 ; samedi, 120 — 139.

Buisson Hella, samedi, 58 ; lundi, 8 — 16 ; mardi, 2 — 11 ; mercredi, 11 — 16 ; jeudi, 12 — 17 ; vendredi, 16 — 26 ; samedi 26 — 46.

Mines de Nerva, samedi, 25 ; lundi, 3 — 13 ; mardi, 2.50 — 7 ; mercredi, 4.50 — 6 ; jeudi, 5 — 7.50 ; vendredi, 8 — 9.25 ; samedi, 7.50 — 9.

Syndicat minier, samedi, 200 ; lundi, 60 — 100 ; mardi, 50 —40 ; mercredi, 27 — 40 (marché libre), 26 — 35 (cote du Syndicat) ; jeudi, 28 — 40 ; vendredi, 30 — 53 ; samedi, 50 — 55.

Charbonnages de Laviana, samedi, 169 ; lundi, 20 ; mardi, 2 ; mercredi, 5 — 20 ; jeudi, 10 — 18 ; vendredi, 20 — 25 ; samedi, 26 — 40.

Banque franco-espagnole, samedi, 324 ; lundi, 50 ; mardi, 14 — 60 ; mercredi, 50 — 90 ; jeudi, 61 — 75 ; vendredi, 72.50 — 90 ; samedi 77.50 — 85.

Un portrait de Rochette

M. Francis Laur, dont nous avons parlé à propos de ses démêlés avec Rochette et qui fut un de ses adversaires les plus ardents, publie de lui le portrait suivant. On y verra la psychologie de Rochette esquissée par l'homme qui l'a le mieux étudié :

J'ai connu Rochette tout à fait à ses débuts, dans la petite rue d'Ouessant, alors qu'il lançait sa première affaire malheureuse, le « Rio Tenido ».

Là m'est apparu pour la première fois ce que je crois être la cause de sa chute. Certes, ce n'est pas un défaut, ce peut être même une grande qualité parfois : c'est ce que j'appelle « le mépris de l'obstacle », l'optimisme à outrance, l'assurance que, quelle que soit la voie dans laquelle on s'engage, on en sortira toujours.

Comment ? En passant à pieds joints sur quelles lois, sur quelles traditions ? Qu'importe, « go ahead ! All right ! » En avant ! C'est cette fièvre du siècle importée d'Amérique, c'est cette inconscience dans l'action forte, rapide, multiple, qui est la grande faute de la vie moderne, celle qui conduit à toutes les catastrophes.

Oui, en quatre ans et demi, l'ancien petit groom du buffet de Melun a gravi — que dis-je ? — escaladé tous les degrés de l'échelle sociale.

Rue Saint-Georges et rue Blanche, il avait hier quatre cents employés, et il en était adoré du reste. Aujourd'hui, cinquante se feraient écharper pour lui. On lui envoie des fleurs dans sa cellule !

C'est qu'il est généreux, bon prince, familier. Il exige du travail dans la journée parce qu'il en fournit, lui, presque toute la nuit, jusqu'à deux heures du matin. (On peut être exigeant pour les autres quand on l'est pour soi.)

Pourquoi cet homme sans vices, sans tares, je le répète, ni morales, ni physiques, cette force sociale, cette activité, cette puissance d'organisation, pourquoi tout cela gît-il dans un cachot ?

Y a-t-il là une injustice ?

Non, il y a là une justice.

Quelque « chose » lui a manqué.

— Mais quoi ? me direz-vous.

— Ecoutez-moi.

— Il y a en ce moment, dans le monde entier, une mentalité spéciale que j'appellerai la « mentalité financière ».

Voici en quoi elle consiste :

Je suis financier, par exemple, émetteur de valeurs sur le marché de Paris.

C'est un commerce comme un autre.

Je vends du papier.

Ce papier est émis à l'aide de prospectus dont je ne puis vérifier l'exactitude, n'étant pas du métier. Ce prospectus, je le rédige, je le fais aussi séduisant que possible — c'est mon droit — je le porte à la presse, qui l'insère moyennant finance. Je paie royalement.

Et le pays entier retentit de mes promesses, du bruit de mon affaire. Le souscripteur est libre de venir ou de ne pas venir à moi, n'est-ce pas ? Il vient, tant mieux pour ma maison.

Un an ou deux ans après, l'affaire ne donne pas de résultats, elle croule. Qu'y puis-je ? J'ai rempli mon rôle d'émetteur de papier. Les titres sont sur le marché. Aux actionnaires à se débrouiller.

Voilà la thèse.

Eh bien ! il faut que l'affaire Rochette ait pour principal enseignement de démontrer que cela est un vol pur et simple.

On ne peut pas extraire de l'argent des petits porte-monnaie avec des promesses mensongères simplement et encaisser tranquillement cet argent, la conscience tranquille. Il faut que cela cesse. Le délit qu'a commis Rochette, c'est le « vol à l'émission », sur une échelle inconnue à ce jour.

DANS LA RÉGION

A LILLE

La journée n'a présenté rien de particulier aux abords de la succursale du « Crédit minier et industriel ». Le boulevard de la Liberté semble reprendre son aspect accoutumé.

Dans les bureaux, les employés sont à leur poste, et reçoivent les clients, auxquels ils fournissent d'amples renseignements propres à les rassurer.

Le directeur de la succursale de Lille, M. Staquet-Deroche, est rentré de Paris vendredi soir. Il a rapporté les meilleures espérances quant à la prochaine mise en liberté du banquier Rochette.

— Lundi prochain, dit-il à ceux qui l'interrogent, la société reprendra ses opérations, que la justice, comme on le sait, a interrompues.

La réunion des actionnaires

Ainsi que nous l'avons annoncé, hier soir, à 8 heures, a eu lieu, salle Stien, rue Gambetta, la réunion des actionnaires du Crédit minier et industriel.

Deux cents personnes, parmi lesquelles on remarquait plusieurs dames, y assistaient. Ce sont, pour la plupart, des ouvriers de condition modeste, d'humbles fonctionnaires et des petits commerçants.

Avant l'ouverture de la séance, des groupes se forment dans la salle. On s'explique avec animation.

Le bureau est formé de la façon suivante : M. Hennotte, docteur en droit, est nommé président ; il est assisté de plusieurs assesseurs.

Prennent place également sur l'estrade, MM. Staquet-Derache, directeur de la succursale de Lille ; Pinet, de celle de Tourcoing, et Déprez, de celle d'Armentières.

C'est au milieu d'un grand silence que MM. Pinet et Staquet ont pris la parole.

Le directeur de la succursale de Tourcoing a longuement parlé de son voyage à Paris, où, aussitôt l'arrestation de Rochette, il s'était rendu, ainsi que les directeurs de toutes les succursales de France.

Dans cette affaire, dit-il, on n'aurait jamais dû parler de krach, mais de l'affaire Rochette, puisqu'il restait des millions en caisse.

Il a rendu compte du résultat de l'assemblée générale, tenue à la salle des Agriculteurs, rue d'Athènes, par les actionnaires de Paris.

Il annonce à l'assemblée que les liquidateurs ont quitté dès aujourd'hui leurs fonctions et qu'il n'y aura pas de liquidation dans les banques, qui seront ouvertes, ainsi que leurs succursales, dès lundi matin.

Il dit, en terminant, que Rochette est considéré comme un financier remarquable et qu'il a été victime de la haute banque, qu'il gênait considérablement.

M. Staquet-Derache, de Lille, prend ensuite la parole et expose longuement la situation technique et financière des différentes sociétés fondées par la société générale du Crédit minier et de la Banque franco-espagnole, qui sont :

1. Charbonnages de Laviana ; 2. Mines de Nerva (cuivre) ; 3. Mines du syndicat minier (mines de zinc) ; 4. Société française des manchons Hella ; 5. Société anglaise des Buissons Hella.

Il peut, dit-il, donner des renseignements exacts sur les charbonnages, les mines et les usines Hella, — dont nous parlons plus haut, — les ayant visitées en compagnie d'un actionnaire qui est présent à l'assemblée.

D'après M. Staquet, ces différentes sociétés sont dans une excellente situation financière et appelées à un avenir certain.

Avant de lever la séance, le président met aux voix l'ordre du jour suivant, qui est adopté à l'unanimité moins une voix :

ORDRE DU JOUR

« Les actionnaires de Lille et de la région du Nord, réunis en assemblée générale, salle Stien, au nombre de 200, après avoir entendu les explications qui leur ont été données sur les valeurs du Crédit minier et industriel, se déclarent satisfaits et réclament à la justice la mise en liberté immédiate de M. Rochette, à qui ils maintiennent leur confiance jusqu'à preuve du contraire, afin qu'il puisse se justifier devant sa clientèle. »

Les applaudissements éclatent après cette lecture.

Plusieurs actionnaires demandent des explications auxquelles répond M. Staquet-Derache.

La sortie s'effectue vers 10 heures, sans aucun incident.

A TOURCOING

REOUVERTURE DES BUREAUX

Les bureaux de la succursale tourquennoise du Crédit minier et industriel ont été rouverts samedi.

Derrière les vitrines furent exposées des photos représentant les usines où sont exploitées quelques unes des affaires lancées par la maison Rochette.

Nous remarquâmes en outre une lettre au cours de laquelle le directeur de l'agence de Tourcoing M. Maximilien Pinet proteste de son dévouement à l'égard de Rochette et, — non sans surprise — la copie d'un fragment d'un poème héroïque de feu Henri de Bornier, ceci sans doute pour prouver à nos concitoyens que le personnel de l'agence aime des lettres.

Ajoutons que conformément aux instructions du parquet de Paris, les opérations n'ont pas été reprises.

A LA COUR D'ASSISES

LA PATRONNE entendait DES VOIX

La bonne ingénieuse et la mystique patronne. — Mme du Teil entend des voix. — Elles lui disent d'avantager sa domestique. — Guérie, elle comprend que c'était Marie Partoy qui parlait.

Paris, 28 mars. — La Cour d'assises de la Seine, jugeait aujourd'hui une affaire peu banale. Une bonne Marie Partoy est inculpée d'avoir dépouillé sa maîtresse d'une partie de ses biens en exploitant son mysticisme maladif. La physionomie de l'accusée est des plus curieuses.

Marie Partoy a quarante-trois ans, elle est née en Lorraine, dans la partie annexée ; c'est une petite femme très brune, courte et grosse, qui semble d'abord plaît commune et insignifiante, avec l'air d'une à qui on donnerait le bon dieu sans confession, mais qui apparaît ensuite comme une paysanne finaude, volontaire et entêtée, mais menteuse au possible.

Sa patronne Mme du Teil est une vieille dame de quatre vingts ans.

Nous ne pouvons mieux rappeler l'abracadabrante histoire qui amène Marie Partoy sur les bancs de la Cour d'assises qu'en reproduisant l'interrogatoire que M. de Vallès a fait subir à la prévenue.

D. — Quelle est votre profession

R. — Dame de compagnie.

D. — C'est de l'amour-propre. En réalité, vous étiez bonne à tout faire, à 30 francs par mois, chez Mme du Teil.

R. — Elle ne m'a jamais payé mes gages.

D. — Ce n'est pas ce que vous avez dit à l'instruction.

Mais sans s'attarder, le président présente ici Mme du Teil. Elle ne fut guère heureuse en ménage : de bonne heure son mari, le baron du Teil, l'avait quittée, pour

FEUILLETON DU 29 MARS. — N. 5

LE SATYRE DE WAGNONVILLE

— Non, ça m'a gêné. Et puis, ce n'est pas le même homme. Il a coupé sa barbe blonde : il n'a plus que de petits favoris en pattes de lapin... Il a l'air dégoûté de tout... excepté de moi ! Il se plaint de son sort ! Il rêve de mener une plus large existence ! Il me disait cette nuit : « Ah ! j'ai travaillé là, si tu savais... j'ai fait des découvertes ! Je sens que je deviendrais un grand médecin ! Je n'avais seulement devant moi quelques mille francs... Mais non, non, toujours cette pauvreté, cette misère qui vous étreint, sans espoir jamais d'en sortir ! Ah ! Lisa, je deviendrais tout pour être libre, pour pouvoir triompher de ces embarras terribles, où je me débats !... » Et il avait une si drôle de façon de me dire ça que ça m'a fait peur ! Et comme je restais toute interdite, il m'a prise dans ses bras, calin comme autrefois ; — « Si tu savais comme je suis heureux de te revoir ! Lisa-bar, j'ai des frissons d'amour, quand je pense à toi, quand je pense aux heures si douces passées à nous aimer, là-bas !... Comme nous serions heureux tout de même si nous pouvions recommencer la vie d'autrefois... Sans soucis, sans la crainte perpétuelle du lendemain... Et, ce qui me tue, c'est que je sens que je pourrais tout le donner, des toilettes, des bijoux, faire de toi la reine des femmes, si seulement j'avais un peu de ta misérable argent, dont tant d'autres n'ont que faire ! »

— Et toi, qu'est-ce que tu répondais ?

— Moi, rien du tout.

— Cependant... si je lui faisais, à ton docteur, ces avances si ardemment convoitées... si je le mettais à même de réaliser son rêve !

Pendant tout le discours de Nina, Bertrand avait jeté distraitement des notes au crayon sur un papier posé devant lui.

A cette dernière phrase, la jeune fille considéra son interlocuteur avec étonnement.

— Vrai, vous feriez ça ? demanda-t-elle.

— Pourquoi pas ? repartit tranquillement Bertrand ; ça ne te sourirait donc pas de redevenir la maîtresse du docteur ?

— Ma foi, non, fit Nina très franchement. Je m'suis déshabituée de lui. Et puis, je peux bien vous avouer mes petites faiblesses à vous, qui êtes un ami... Après le bobiste, vous savez, le petit comte italien que vous m'avez fait connaître et qui m'a lâchée, le petit imbécile, qui s'est suicidé... par amour pour moi soi-disant... j'ai fait la connaissance d'un acteur... un comique de bergeant... Tout le monde le trouve laid... moi, je le trouve épatant et j'en suis toquée... Alors, vous comprenez... ce ne serait pas le moment.

— Cependant... si le docteur devenait tout à coup simon riche, du moins à l'abri du besoin... et cela grâce à moi ?...

— Ah, oui ! mais vous êtes donc l'Assistance publique ?... Quel intérêt avez-vous donc ?...

— Mais aucun, la passion de faire le bien, d'être utile à mes semblables, répliqua Bertrand en souriant...

— Oh ! c'est beau, cette passion-là ! Et qu'est-ce qu'il lui faudra faire pour cela ?

— C'est mon secret. Je te remercie néanmoins de tous les renseignements que tu m'as donnés... Le docteur doit ignorer notre entrevue. Je veux lui faire une surprise. Et il y a pour toi une belle paire de boucles d'oreilles en brillants, si tu sais tenir ta langue. Dis-lui seulement que tu m'as rencontré et que je le prie de venir me voir demain matin. Je peux compter sur ta discrétion ?

— Comme je compte sur les boucles d'oreilles !

— Adieu, Nina, à bientôt !... A propos, tu sais, quand tu auras besoin de quelque chose... ne te gêne jamais avec moi.

— Et vous de même, père Gâteau ! Au revoir !

Et Nina, ayant tendu son front à Bertrand, sortit du cabinet de son protecteur.

V

Le lendemain, à onze heures du matin, on annonça à M. Bertrand la visite du baron de Chasseneuil.

L'homme d'affaires imprima à son visage un air de cordiale affection, qui cadrait mal avec son expression habituelle.

Il voulait inspirer la confiance à cet homme qu'il n'avait jamais vu, mais dont il savait la biographie sur le bout du doigt.

Il fut déçu dans son attente et, dès les premières minutes, il sentit que le baron de Chasseneuil ne s'était présenté dans cet antre de la procédure qu'à son corps défendant et dans la crainte vague que son abstention ne vînt aggraver la situation précaire dans laquelle il se trouvait déjà.

Mais le déclassé gardait encore fière mine, et si déroute rapide, son attitude, ses gestes firent immédiatement penser à son interlocuteur qu'il allait avoir affaire bien mal à un adversaire, très sûr ses gardes, allait par la malheur, conservant de son ancienne splendeur un reste de dignité et avec quelle il allait avoir, pour arriver à ses fins, à engager un combat en règle, qu'il ne pouvait

découragé et décidé à tout.

Quand le baron fut assis, son chapeau sur les genoux :

— Pardonnez-moi, monsieur, commença Bertrand, de vous avoir convoqué. Je vous connais beaucoup, bien que vous ne me connaissiez pas...

— Oh ! monsieur Bertrand, interrompit Chasseneuil, sur un ton de léger persiflage, excusez-moi, je vous connais beaucoup de quelque chose... ne te gêne jamais avec moi.

Bertrand fronça le sourcil ; c'était le commencement des hostilités.

— Je vous entends, monsieur, riposta-t-il froidement et en esquissant un sourire. L'emblème de la fidélité, n'est-ce pas ?...

— C'est selon qu'il vous plaira de l'entendre ! répliqua le baron.

Il se tut ; l'allusion péchait par excès de transparence.

— J'ai hâte d'arriver à mon but, continua l'homme d'affaires, pour couper court ; si je vous ai prié de venir, c'est que j'ai à vous proposer une affaire sérieuse de nature à vous intéresser.

— Dans ma position, repartit Chasseneuil, je ne suis guère à même d'entrer dans aucune affaire.

— On peut, sans être capitaliste, dit hâtivement M. Bertrand, accueillir une proposition, quand elle offre des avantages réels. Ma proposition est de ce nombre. A vrai dire, c'est pour vous la fortune.

— Au prix de quelle infamie ? demanda le baron avec une ironique aisance.

— Il s'agit tout bonnement, reprit l'homme d'affaires, d'un mariage avantageux.

— D'un mariage avec qui ? Car ce ne saurait être une jeune fille.

— C'est ça qui vous trompe, monsieur le baron ! Il s'agit d'épouser une personne distinguée, belle, âgée de dix-huit ans, n'ayant jamais été mariée, jouissant d'une réelle fortune, mais...

— Voici venir les mais, interrompit Maurice. Elle est muette, borgne, sourde ou épileptique ?

— Rien de tout cela, monsieur, mais un malheur... un crime l'a rendue mère...

— Et vous vous croyez le mandataire de quelqu'un d'honnête en me faisant une pareille ouverture ?

— Du plus galant homme que j'aie jamais rencontré. Rien qu'à le voir, vous vous découvririez devant lui.

— Alors, vous vous expliquez mal en son nom. Il aurait gagné dans mon esprit à se présenter lui-même.

— Vous n'y songez pas, monsieur le baron, mon client est un ami intervenant bénévolement dans un intérêt qui n'est pas le sien.

— Et vous attendez, sans doute, un bénéfice de votre entremise ? Vous la paie-t-on bien cher au moins ? demanda Maurice au négociateur.

— Pour cela, il est bien entendu que je ne fais rien pour rien ! Là n'est pas la question. Mais si je ne proposais que des affaires inacceptables, je n'en ferais aucune et je ne serais pas arrivé à un point de prospérité qui me permet de choisir dans ma clientèle.

— Je me plais à croire que vous avez fait de meilleures spéculations que celle-ci, pourtant.

— Il est certain que le profit à en tirer pour moi, n'est pas à comparer avec celui que vous pourriez en attendre ! répondit Bertrand d'un ton convaincu.

— Le profit que je trouverais à me suicider, sans doute ? Car ce serait un réel suicide qu'un tel mariage. Seulement, la balle d'un pistolet vaudrait peut-être mieux pour moi !

— Permettez-moi de vous faire observer, monsieur le baron, que le suicide n'est pas du côté où je voudrais vous conduire, mais seulement du côté où vous êtes. Vous rendez-vous un compte bien exact de votre position ?

— Avez-vous la prétention de la connaître mieux que moi-même ? Ce serait au moins original !

— J'oserai vous répondre que oui, monsieur ! Je suis en mesure de vous exposer, si vous le souhaitez, le bilan exact de votre situation passée, présente, à venir, avec pièces à l'appui ! dit Bertrand en frappant de la main un dossier déposé sur sa table et comprimant sa griffe d'oiseau de proie sur cette dépouille d'un fils de famille désormais insolvable et déclassé. Vous ne savez donc pas ce que j'ai là ? Voulez-vous apprendre ce qu'a été votre passé ? J'ouvre ceci, et j'y trouve des dettes soldées par des emprunts insuffisants encore ! Votre héritage médiocre escompté de toutes les façons... La décès de votre père vous livrant une succession dévorée par vous à l'avance !... Votre mère se sacrifiant pour sauver son nom et le vôtre. J'y trouve... osé-je le dire ? tenez ! jusqu'à des achats à crédit, suivis de l'engagement au Mont-de-Piété d'objets de prix, impayés, qui vous mettent dans le cas défini de l'escroquerie !... L'impossibilité de conserver un mobilier, en face de saisies imminentes, vous forçant à demeurer en garni... puis à quitter l'ad clandestinement... pour aller en habiter un autre, et, par crainte de poursuites, avec un nom qui n'est pas votre nom de famille...

(A suivre). Oscar METENIER.

BAPTEME DELESPAUL-HAVEZ
Universel ensemble le meilleur
DRAGEES — CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 95, LILLE